Image not found or type unknown

Facturation d'une plus grande surface de jardin que réel

Par **michelbraci**, le **03/07/2014** à **09:38**

Bonjour,
J'ai fait réaliser une partie de mon jardin par un paysagiste, un devis me signalant la surface qui sera réalisée mais sans plan et que j'ai accepté. A la fin de cette phase j'ai mesuré ce qui avait été fait et cette surface est moins grande que prévue. Au paiement de la facture je l'ai signalé et il m'a été répondu que un avoir sera fait sur le seconde phase (pelouse de 200 m² environ). Cette seconde phase a été a été re-chiffrée et bien sûr augmentée, n'étant pas d'accord je ne pense pas continuer ce projet avec cette entreprise et bien sûr ma demande de remboursement est renvoyée à plus tard en me précisant que la surface sera mesurée par leurs soins.
Quelle démarche dois je entreprendre pour récupérer cette somme (environ 600 euros TTC)que cette entreprise fera tout pour ne pas me rembourser et fera traîner en longueur

Merci de votre réponse

Michel Bracichowicz

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés